

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du treize septembre deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRESENTS :

M. de La RONCIERE
Mme HERVÉ
M. BELARBI
Mme GALLAIS
M. HUBERT
Mme PARPEX
M. DECOUX
Mme MARLE
M. HAAS
M. BROUTIN

Mme LILLY
M. JIAUME
M. VILLEMUR
Mme BAHIER
Mme THARAUD-DEWAVRIN
M. HAZARD
Mme MESMIN
M. JEAN
M. NEROT
M. DETOLLE
M. FORTIN

Mme BOMPAIRE
M. GIAFFERI
Mme ROUX-FOUILLET
M. DELACOUR
M. DURDUX
Mme de LONGEVIALLE
MOULAÏ
Mme CANDELIER
Mme BOUQUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. de GESTAS	à	M. de La RONCIERE
Mme TEXIER	à	Mme HERVÉ
Mme COHEN	à	M. NEROT
M. HOFFSCHIR	à	M. JEAN
Mme BASTIDE	à	M. BELARBI
M. PACE	à	M. JIAUME

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert NEROT a été désigné secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 57 67 47 58

mairie@ville-sevres.fr

www.sevres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Travaux de sécurisation des sites : Autorisation donnée au Maire pour déposer des dossiers de demande de subvention

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2016.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

3. Budget communal - Approbation du budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2016.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

4. Budget communal - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Comité National du Souvenir de Verdun.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

5. Budget communal - Octroi d'une garantie d'emprunt à SOGEMAC Habitat destinée à financer une acquisition en VEFA d'un immeuble de 38 logements au 46 Troyon à Sèvres.

Rapporteur : Madame LILLY

6. Budget communal - Octroi d'une garantie d'emprunt à l'OGEC Sainte Jeanne d'Arc à Sèvres destinée à financer des travaux de rénovation de l'école Sainte Jeanne d'Arc de Sèvres.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

7. Mise en place de l'archivage électronique - Demande de subvention auprès de l'Etat.

Rapporteur : Madame GALLAIS

AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP, HABITAT, LOGEMENT

8. Présentation du Rapport social 2015.

Rapporteur : Madame PARPEX

9. Participation financière de la Ville de Sèvres au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2016.

Rapporteur : Madame LILLY

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

10. Petite enfance - Convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour la prise en charge des frais d'accueil en multi-accueil des enfants du personnel.

Rapporteur : Madame BOMPAIRE

11. Affaires financières et budgétaires - Régularisations de créances de la régie unique de Sèvres.

Rapporteur : Madame HERVÉ

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

12. Proposition de dénomination du rond-point des Bruyères.

Rapporteur : Monsieur HAAS

13. Affaires financières et budgétaires - Attribution de subventions pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE).

Rapporteur : Monsieur JIAUME

AFFAIRES CULTURELLES, JUMELAGES, ACTIONS SPORTIVES

14. Seniors - Approbation des tarifs des activités de loisirs pour l'année 2017.

Rapporteur : Madame PARPEX

DEMOCRATIE LOCALE ET VIE CITOYENNE

15. Intercommunalité - Approbation des statuts de l'établissement territorial Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

16. Modification de la délibération du 30 juin 2016 relative à la fixation des modalités de mise à disposition de salles et d'équipements municipaux pour l'organisation de primaires politiques.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GENERAUX

- 17.** Sécurité routière - Convention avec les communes de Ville d'Avray et de Chaville, relative à l'organisation de l'opération intercommunale « Sanction-Education ».

Rapporteur : Monsieur JIAUME

- 18.** Approbation d'une convention avec Grand Paris Seine Ouest (GPSO) pour la finalisation, la mise en jaquette et l'impression des articles consacrés à GPSO dans le journal municipal.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

- 19.** Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

- 20.** Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame HERVÉ

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 SEPTEMBRE 2016**

L'appel nominal étant terminé, Monsieur le Maire évoque les attentats qui n'ont jamais été si nombreux en France que depuis le début de son mandat. Le conseil municipal se réunit pour la première fois après les événements du 14 juillet à Nice, où 86 personnes ont été sauvagement écrasées de manière terroriste sur la promenade des Anglais, et après l'attentat du 26 juillet contre le père Hamel âgé de 86 ans, qui a été pris en otage puis égorgé durant la célébration de sa messe. Il demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes d'attentats ou de bombardements en France et à l'étranger. Monsieur le Maire rappelle qu'une mission de la politique consiste à amener la paix et la sérénité.

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée. Il précise qu'un des dix tableaux numériques commandés est installé et restera dans la salle du Conseil. Les autres tableaux seront donnés aux enseignants volontaires dans les écoles élémentaires de la ville, en commençant par Gambetta et Croix-Bosset, suite aux travaux de câblage réalisés.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier du préfet reçu le 27 septembre appelle une réponse pour le 8 octobre. Il s'agit de déposer d'éventuelles demandes pour des travaux de sécurisation conjointement financés par le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Education nationale pour la mise en sécurité d'établissements municipaux. Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour pour qu'il soit voté, bien qu'il n'ait pas été examiné dans les commissions.

*

1°) Travaux de sécurisation des sites : Autorisation donnée au Maire pour déposer des dossiers de demande de subvention

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération déposée sur table.

« Le préfet des Hauts-de-Seine a informé la Ville de Sèvres le 27 septembre 2016 de la décision du gouvernement de soutenir la mise en œuvre de dispositifs permettant de concourir à la mise en sûreté des sites sensibles au regard des risques de terrorisme, notamment en allouant une enveloppe budgétaire exceptionnelle de 50 millions d'euros.

Article 1 : autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès de l'Etat et de tout autre organisme et collectivité dans le cadre de l'aide aux travaux de sécurisation des risques sensibles au regard des risques de terrorisme ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation. »

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï demande quels pourraient être les sites sensibles et qui en décide.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de tout établissement recevant du public, en commençant probablement par les écoles élémentaires et maternelles. Il rappelle que des travaux ont été réalisés durant l'été, d'un montant de 40 000 euros pour l'installation de visiophones dans toutes

les écoles de la ville et pour les crèches et de 40 000 euros de travaux de serrurerie. De façon plus symbolique, la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » et un porte-drapeau ont été apposés sur tous les bâtiments publics pour une dépense de 35 000 euros.

Concernant l'autorisation de crédit exceptionnel provenant du ministère, Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra étudier quelles dépenses complémentaires pourront être engagées pour continuer à sécuriser les établissements de la ville.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier suppose que l'autorisation concerne seulement des établissements publics communaux plutôt que des établissements privés.

Monsieur le Maire le confirme et ajoute que les écoles privées peuvent autant être protégées que les écoles publiques. La Ville intervient cependant sur les équipements dont elle est propriétaire.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'une note présentant le dispositif d'évacuation de l'Hôtel de Ville a été adressée aux élus. Il propose qu'un exercice d'évacuation soit réalisé lors d'un prochain Conseil.

2°) Approbation du compte rendu analytique de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2016 **Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE**

Monsieur le Maire propose ensuite de commencer l'ordre du jour et demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 30 juin 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil du 30 juin s'engageait à présenter trois comptes rendus :

- sur les travaux prévus sur la galerie du théâtre suite à l'assemblée générale de la copropriété du théâtre. Un compte rendu a été réalisé en commission de l'urbanisme ;
- sur l'état actuel du processus de vente des actions de la SEMI. Une information a été communiquée en commission de l'urbanisme : les offres parvenant à la Ville seront soumises aux membres du Conseil membres de la commission d'appel d'offres pour garantir une transparence totale du processus de sélection du futur propriétaire des actions de la SEMI ;
- sur le diagnostic en cours d'élaboration sur le centre-ville. Il a été présenté lors de la précédente commission de l'urbanisme.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 30 juin est approuvé à l'unanimité avec 1 abstention (M. DELACOUR).

3°) Budget communal – Approbation du budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2016.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux précise que les principaux éléments du budget supplémentaire seront projetés sur le tableau numérique. Le budget est assez simple dans sa structure. Avec un résultat net excédentaire de 54 267,10 euros, il s'agit principalement d'un budget de réaffectation.

La section de fonctionnement a enregistré peu de mouvements, mais dont quelques-uns sont intéressants à signaler. La dotation générale de fonctionnement, notamment, a davantage baissé que prévu, à hauteur de 28 000 euros. Elle signifie donc une baisse de recettes. Au titre des contributions imposées par l'Etat, les fonds de solidarité et fonds de péréquation ont augmenté de 174 000 euros. Les ressources baissent donc de 202 000 euros.

Une recette supplémentaire est inscrite au titre des relations avec l'établissement public territorial pour 109 000 euros, concernant la sécurité sur la voie publique et le ramassage scolaire. Des recettes et des dépenses relatives aux études sont inscrites, dont le service a été repris par la commune suite à l'arrêt de la prestation fournie par l'association APOES. Différentes recettes concernent des locations de salles. Des charges à caractère général s'inscrivent en baisse de 62 000 euros.

A la section d'investissement, le produit des amendes de police est attendu en baisse de 50 000 euros. Le fonds de compensation de la TVA affiche une hausse de 58 000 euros. Une recette est liée à une reprise de fonds de concours de la SEMI pour 151 000 euros. Les dépenses d'investissement sont essentiellement des ajustements : une dotation de 30 000 euros sur les bâtiments communaux, de 50 000 euros pour du matériel de reprographie et 80 000 euros pour des réserves pour dépenses imprévues.

Monsieur Decoux invite le Conseil à délibérer.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier remercie les services pour la préparation des documents communiqués. Elle demande à nouveau qu'un exemplaire papier soit fourni pour tous les dossiers budgétaires pour qu'ils soient plus confortables à lire car le volume conséquent des dossiers ne facilite pas leur impression.

Madame Candelier indique que le budget supplémentaire est intéressant, malgré son faible montant de 375 000 euros. Elle s'excuse de ne pas avoir pu exceptionnellement assister à la commission des finances. Elle s'étonne de la recette de 78 000 euros apportée d'ici la fin de l'année par le nouveau système des études surveillées réglé par les parents face à une dépense correspondante de 60 000 euros. Elle demande si cet écart peut être justifié.

Madame Candelier avait compris que le produit des amendes de police était en hausse plutôt qu'en baisse. Elle suggère une meilleure prévision de ce poste au budget primitif pour l'an prochain. Concernant les dépenses d'investissement, elle note que la SEMI Sèvres reverse des fonds non utilisés. Elle aimerait savoir si certains travaux prévus n'ont éventuellement pas été effectués. S'agissant d'un abondement de 55 000 euros pour des frais d'étude, Madame Candelier remarque que les conseillers municipaux ne sont pas bien informés des études qui sont lancées et restent souvent sans résultat. Elle votera contre le budget supplémentaire qui ne modifie pas la politique menée par le Conseil.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Decoux d'apporter une réponse.

Monsieur Decoux explique l'écart entre les dépenses de personnel de 60 000 euros et des recettes de 78 000 euros pour les études surveillées par une petite marge de manœuvre au budget du personnel, car les dépenses réelles s'élèvent environ à 100 000 euros. Seule la différence est inscrite au budget. L'ampleur exacte de cette charge annuelle pour la commune n'est pas encore connue en année pleine, mais elle s'inscrit probablement dans une fourchette de 30 000 à 40 000 euros. C'est donc une dépense significative prise en charge par la commune pour un service rendu aux élèves que chacun reconnaît et qui était précédemment fourni à titre privé.

Monsieur Decoux confirme la baisse des amendes de police de 50 000 euros. Le montant des amendes de police est assez variable et peut difficilement être prévu.

La liquidation des fonds de concours de la SEMI Sèvres a permis de dégager un excédent non prévu du budget primitif. Il peut donc être inscrit au budget supplémentaire.

Les frais d'étude restent des dépenses essentielles pour envisager les projets futurs de la commune. Monsieur Decoux ne pense pas devoir détailler le sujet lors du Conseil du jour.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Hervé.

Madame Hervé précise que le système d'études fait suite à l'arrêt décidé par l'APOES de ses activités. Ce changement a été l'occasion d'améliorer la qualité des études et la qualité du travail pour les enfants durant ce temps. La municipalité a notamment choisi de limiter le nombre d'enfants à 22, alors qu'il pouvait s'élever à 30 dans certaines écoles.

Monsieur le Maire ajoute que la projection annuelle affiche un solde net de 31 000 euros, soit 200 000 euros de dépenses et 169 000 euros de recettes au chapitre des études.

En l'absence de remarques ou demandes d'intervention, Monsieur le Maire propose de voter globalement le budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire est adopté à la majorité avec 4 votes contre (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. DELACOUR, Mme CANDELIER).

4°) Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Comité National du Souvenir de Verdun

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux rappelle la création en 1951 du Comité National du Souvenir de Verdun, qui perpétue la mémoire des victimes de guerre de la bataille de Verdun. Reconnu public en 1962, il a alors construit un mémorial de Verdun sur les lieux des combats. Le Mémorial de Verdun a été ouvert au public en février 2007 suite à un travail de restauration. Dans le cadre de son inauguration en mai 2016 et du centenaire de la bataille de Verdun, Monsieur Decoux propose de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 euros en faveur du Comité.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï rappelle que Sèvres a nommé un de ses squares Cinquantenaire de Verdun. Elle ajoute que le centenaire de Verdun est commémoré cette année et que François Hollande et Angela Merkel ont commémoré ensemble l'esprit de Verdun. Sèvres et Wolfenbüttel ont tissé des liens forts au fil des années et les monuments aux morts des deux villes portent le nom des victimes de la bataille de Verdun. Elle demande si une cérémonie ou un rappel historique de la bataille est prévu à Sèvres ou dans le Sévrien.

Monsieur le Maire répond que le soixantième anniversaire du jumelage de Sèvres avec Wolfenbüttel en 2018 serait l'occasion de créer un événement franco-allemand sur la ligne de front de la première Guerre mondiale dans les environs d'Epernay. Les Allemands commémoreraient ensuite à Sèvres. Une exposition sur les victimes françaises serait complétée par une exposition créée par les Allemands en langue allemande sur la Première Guerre mondiale vue du côté allemand. Cet événement ne coïncidera pas avec le centenaire de la bataille de Verdun, mais avec celui de l'année de l'armistice.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5°) Budget communal – Octroi d’une garantie d’emprunt à SOGEMAC Habitat destinée à financer une acquisition en VEFA d’un immeuble de 38 logements au 46 Troyon à Sèvres
Rapporteur : Madame LILLY

Madame Lilly explique que le groupe HOCHÉ, en tant que promoteur, doit construire 38 logements au 46 rue de Troyon. SOGEMAC Habitat acquiert l’usufruit des logements classés PLS via un financement de la Banque postale et des logements classés PLUS via un financement de la Caisse des Dépôts et Consignation par le biais d’un emprunt, pour lequel il sollicite la garantie de la commune qui confèrera à celle-ci des droits de réservations. Parallèlement, le ministère de la Défense acquiert la nue-propriété par l’intermédiaire de son établissement public. Dans 25 ans, le ministère de la Défense disposera de la pleine propriété de l’immeuble. Les logements entreront dans le domaine de logements libres.

La demande de garantie concerne un montant de 1 468 580 euros pour un crédit d’une durée de 25 ans. Il donne en contrepartie la règle habituelle de 20 % des logements du contingent PLUS, soit 3 logements, à savoir un T1, un T3 et un T4. Madame Lilly précise que cela paraît faible, mais que les logements généralement attribués sont encore plus petits. Elle ajoute que ce montant représente 0,07 % de l’ensemble des encours actuels.

Madame Lilly en profite pour faire le point sur les bénéficiaires de la dette garantie par la Ville pour un total de 20 263 000 euros. Les quatre premiers organismes bénéficiaires sont le centre hospitalier Jean-Rostand, EFIDIS, Emmaüs et la SEMI. Quelques autres bénéficiaires concernent des montants moins importants.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour remarque que, selon la convention jointe au dossier, l’exercice de la garantie se traduit par une dette ne comportant pas d’intérêt. Il précise que rien n’est spécifié concernant une défaillance éventuelle terminale de la SOGEMAC. Il demande une explication à ce sujet.

Monsieur le Maire propose de répondre ultérieurement à cette question technique. En l’absence d’autres questions, il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

6°) Budget communal – Octroi d’une garantie d’emprunt à l’OGEC Sainte Jeanne d’Arc à Sèvres destinée à financer des travaux de rénovation de l’école Sainte Jeanne d’Arc de Sèvres.
Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur Decoux explique que l’OGEC sollicite une garantie communale pour un emprunt à contracter auprès d’un établissement bancaire. Le montant total de l’emprunt s’élèvera à 1 100 000 euros et est destiné à financer des travaux de rénovation de l’école Sainte Jeanne d’Arc. Cet établissement catholique d’enseignement primaire et secondaire situé à Sèvres est sous contrat d’association avec l’Etat. Il s’agit d’un établissement de proximité puisqu’il scolarise de nombreux élèves de la commune dans 3 classes de maternelle, 5 classes de primaire et 4 classes de collège.

Le groupe est composé de deux bâtiments situés sur deux parcelles reliées par un escalier. Il a fait l’objet de travaux de maintenance minima durant les trente dernières années. A ce jour, une partie des bâtiments n’est plus aux normes de sécurité incendie et d’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. D’autre part, il affiche un manque de place pour des activités pédagogiques. Cet établissement souhaite également profiter des travaux pour améliorer son isolation et faire des gains d’efficacité énergétique.

L’établissement a engagé une réflexion sur un projet de rénovation et prévoit de diminuer la pente de 20 % à 6 % pour l’accès à la rue de Rueil, permettant ainsi une accessibilité aux fauteuils roulants. Pour le bâtiment situé sur la rue des Caves du Roi, il prévoit une mise en conformité incendie avec un complément d’un escalier principal et d’un escalier de secours à l’extérieur du bâtiment. La

dernière partie des travaux concerne une passerelle devant rejoindre la cour du bâtiment du bas pour en permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont globalement estimés à 1 750 000 euros, financés par un autofinancement par l'établissement scolaire à hauteur de 300 000 euros, une subvention du Département à hauteur de 40 % pour 350 000 euros et un reste à financer de 1 100 000 euros. Il est question de souscrire un emprunt sur une durée de 20 ans au taux de 2,05 %.

Monsieur Decoux propose de garantir cet emprunt à hauteur de 50 % sur la partie des travaux concernant l'école, conformément à la loi, puisque la Ville est en charge des écoles et non des collèges dans le cadre communal. La garantie de la commune s'élèverait donc à 350 000 euros. Les conditions de l'emprunt sont détaillées et ne comportent aucun élément particulier. Il a été vérifié que la Ville est en capacité d'accorder un emprunt à une personne de droit privé, puisque la plupart de ses garanties d'emprunt concerne du logement social.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour explique qu'il ne se prononcera pas, car il n'a pas trouvé la convention en annexe de l'ordre du jour.

En l'absence d'autres questions ou observations, Monsieur le Maire propose de voter le projet de délibération amendé, tel que déposé sur table.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions (M. GIAFFERI, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER).
M. DELACOUR ne prend pas part au vote.**

7°) Mise en place de l'archivage électronique – Demande de subvention auprès de l'Etat.

Rapporteur : Madame GALLAIS

Madame Gallais indique que, comme d'autres villes du département, la Ville de Sèvres s'est portée volontaire pour adhérer au groupement de commandes initié par le Département des Hauts-de-Seine, en vue de l'archivage électronique. Dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de la Culture et visant à soutenir le développement des systèmes d'archivage numérique, il s'agit d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat. Le coût annuel de l'archivage s'élèvera à 13 610 euros pour la Ville. La subvention pourrait atteindre 7 000 euros au maximum.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour remarque que l'archivage électronique a déjà été évoqué. Il demande s'il s'agit bien du coût d'une mise à niveau technique qui permettrait d'intégrer les archives de Sèvres au dispositif technique, pour lequel un fournisseur sera choisi début 2017. Il souhaite que les masses budgétaires concernées soient rappelées, en termes de coût annuel ou projeté, pour les comparer au coût annuel actuel et au montant de la mise à niveau en question.

Monsieur le Maire répond que la question n'a pas été posée en commission. Il propose de l'étudier lors de la prochaine commission dans le cadre de l'examen du budget des archives.

En l'absence d'observations, il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8°) Présentation du rapport social 2015

Rapporteur : Madame PARPEX

Madame PARPEX propose de résumer la synthèse volumineuse du rapport social 2015 en insistant sur les nouveautés et sur quelques chiffres importants qui reflètent une évolution entre 2015 et 2014.

Le rapport 2015 est le vingtième réalisé par le CCAS. Il s'est enrichi chaque année, au fur et à mesure des nouvelles actions et des dispositifs mis en place pour satisfaire les besoins des différents types de population en difficulté. En 2015, quelques services ont disparu, tels que Clic Entour'âge et Relais espace insertion. Pour les personnes âgées, 13 438 repas ont été livrés à domicile en 2015, pour 101 bénéficiaires différents et 14 882 repas pour 107 bénéficiaires différents en 2014, soit 1 444 repas en moins. Cette baisse s'explique sans doute majoritairement par des décès et des placements en maison de retraite. Le service connaît néanmoins une augmentation significative sur le premier semestre 2016 avec l'arrivée du prestataire Saveurs et Vie.

La coordination gérontologique a été créée en 2015 suite à la fermeture du Clic et intégrée à l'espace senior. Entre avril et décembre 2015, 113 personnes âgées ont été aidées, soit 83 femmes et 30 hommes d'une moyenne d'âge de 81 ans.

Sèvres est la première ville des Hauts-de-Seine à avoir mis en place dès juillet 2015 le dispositif d'action sociale « Ma commune, ma santé » créé par l'association ACTIOM. Elle permet ainsi aux Sévriens de souscrire à une complémentaire santé individuelle à des tarifs intéressants. 69 personnes se sont rendues aux permanences d'ACTIOM et 32 contrats ont été signés.

La résidence service pour seniors Cogedim Club a ouvert ses portes le 16 avril 2015. Elle propose 85 appartements en centre-ville – majoritairement des F2 – et des seniors autonomes âgés de 62 à 99 ans.

Pour les personnes handicapées, le petit bus de Sèvres a effectué 3 883 transports en 2015, dont 7,1 % des trajets destinés aux fauteuils roulants, contre 3 758 transports en 2014 avec 6,7 % des trajets pour les fauteuils roulants, soit une hausse de 125 trajets.

Concernant Sèvres Handicap, 341 dossiers ont été instruits en 2015 avec 392 titulaires d'une carte d'invalidité pour les adultes handicapés, 441 titulaires d'une carte européenne de stationnement et 21 enfants titulaires de la carte d'invalidité 80 %.

Pour les familles en difficulté, des secours en espèces ont été versés par le CCAS sur enquête d'un travailleur social, à savoir 15 768,53 euros pour 136 bénéficiaires en 2015 contre 12 034 euros pour 107 bénéficiaires en 2014. Ces chiffres reflètent un nombre croissant de familles en difficulté.

Concernant l'accompagnement social des familles, la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS a suivi 73 ménages différents contre 87 en 2014.

Dans le cadre de la convention signée par le CCAS avec Véolia, le programme Eau solidaire a permis la mise en place d'un dispositif d'aide financière « chèque eau » avec une dotation de 2 760 euros répartis entre 28 bénéficiaires sévriens.

Depuis la dissolution de la caisse des écoles et de son fonds social, le CCAS prend en charge, pour des enfants scolarisés hors commune dans des classes spécialisées n'existant pas à Sèvres, la différence entre le tarif maximum appliqué par la ville concernée et le tarif normalement appliqué à Sèvres pour les frais de cantine et de classe de découverte en fonction de leur quotient familial. En 2015, trois enfants étaient scolarisés à Chaville, un à Boulogne et un à Meudon.

A la Maison de la Famille, le groupe de parole pour les parents d'enfants en situation de handicap financé par les CCAS s'est réuni onze fois en 2015.

Pour les plus démunis, la Maison de la Colline dispose de 16 places en hébergement et 20 places en accueil de jour. 368 personnes différentes ont été accueillies en 2015, contre 299 en 2014. 36 personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG) ont effectué 2 205 heures de travail à la maison de la colline en 2015 contre 11 personnes en 2014.

Le nombre de demandeurs de logement social s'élevait à 902 au 31 décembre 2015 contre 790 au 31 décembre 2014. En 2015, 89 familles ont bénéficié d'un relogement à Sèvres contre 51 en 2014.

Concernant les fonds de solidarité pour le logement, la commission locale FLS a continué à être organisée au CCAS durant le premier semestre 2015. Le Département en a repris la gestion sur Sèvres et Nanterre à partir de juillet 2015 et sur tout le territoire à compter de janvier 2016.

S'agissant de l'insertion et l'emploi, le relais espace insertion de Sèvres a fermé fin avril 2015. Le CCAS a signé une convention de partenariat avec SOEE (Seine Ouest Entreprise et Emploi) et met deux bureaux à sa disposition depuis le 1^{er} juillet 2015, les mardis et mercredis, pour y accueillir les permanences des conseillers insertion et des bénéficiaires du RSA. L'objectif principal est donc de favoriser l'accès et le maintien dans un logement durable.

Au titre du volet logement, la participation volontaire est reconduite à hauteur de 0,15 euro par habitant, soit 3 615,16 euros. Cette participation concerne les mesures relatives à l'accès, au maintien et à l'accompagnement social lié au logement. Au titre du volet énergie, la participation volontaire s'élève à 1 115,34 euros, soit 4 euros par allocataire du RSA sur la base de 278 allocataires au 31 décembre. Cette participation concerne les aides aux impayés d'énergie.

Monsieur le Maire demande si le rapport social appelle des questions. Il donne la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux s'excuse pour son arrivée tardive. Il remercie les personnes qui contribuent chaque année à l'élaboration du rapport social conséquent qui regorge de nombreux détails sur le fonctionnement, les besoins et l'action des personnes en matière sociale à Sèvres. Il salue l'action de l'équipe restreinte, mais très efficace du CCAS. Il considère qu'elle fournit de nombreux services, écoute beaucoup et souvent à titre individuel, ce qui complexifie l'action globale. Il salue également l'action des nombreuses associations agissant en matière sociale à Sèvres. De nombreux bénévoles y participent en temps et parfois en argent pour apporter du soutien, du réconfort et de l'aide. Monsieur Durdux appelle à prendre conscience que les associations rassemblant des personnes de tous horizons sur des actions communes déchargent l'action publique et il les en remercie.

Monsieur Durdux estime le rapport social essentiel, car il permet de jauger les besoins et d'apprécier les actions déployées à titre privé et public pour y répondre. Selon lui, il témoigne également d'une coopération entre les services de la Ville et les associations de Sèvres. Il considère que cette richesse doit être préservée. Il conclut que la municipalité doit veiller aux besoins des associations en matière sociale pour qu'elles puissent elles-mêmes répondre aux demandes qui leur parviennent.

Monsieur Durdux souhaite s'attacher à deux éléments du rapport. Premièrement, lors des réunions du CCAS, il semble de plus en plus difficile d'obtenir des subventions du Département pour ces activités, bien que la Ville n'ait pas souffert de défections du Département jusqu'alors. L'équipe du CCAS est très assidue auprès du Département pour maintenir ces subventions et Monsieur Durdux suppose que Monsieur le Maire intervient également. En cas de diminution des subventions départementales et notamment de celles qui financent la Maison de la colline, il ne conçoit pas que l'aide apportée par Sèvres diminue également, car des besoins réels et importants existent. Il demande à ce que chacun soit conscient de ce point de vigilance.

Deuxièmement, le rapport social pointe le délai d'attente pour obtenir un logement social. Sur plus de 900 dossiers en attente fin 2015, les trois quarts attendent depuis plus d'un an et environ la moitié depuis plus de deux ans. Monsieur Durdux juge anormaux et inacceptables ces délais d'attente. Les demandes d'un logement social ne résultent pas d'un choix, mais d'une situation économique qui prive les personnes concernées de liberté. Selon lui, le délai s'explique peut-être d'abord par une structure de l'offre de logements mal adaptée à la demande qui évolue en termes de taille ou de nombre de pièces des logements. Ensuite, la quantité de logements sociaux disponibles dans les Hauts-de-Seine est insuffisante, car certaines communes ne respectent pas leurs obligations. Monsieur Durdux considère que les choses doivent changer dans ce domaine.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier remercie également les personnes ayant contribué à l'élaboration du rapport social riche et volumineux, ainsi que les acteurs du domaine social à Sèvres.

Comme Monsieur Durdux, Madame Candelier se dit intéressée par la partie logement du rapport. Fin 2015, 902 dossiers de demande étaient enregistrés, dont 689 émanant de Sévriens et avec une augmentation de 200 dossiers environ en un an. A la même période, 89 relogements ont été

effectués. A ce rythme et sans accepter de demandes supplémentaires, dix ans seraient nécessaires pour répondre à l'ensemble des personnes ayant déposé un dossier.

Selon les profils, 689 dossiers représentent environ 1 000 Sévriens qui souffrent de mal-logement. Presque la moitié habite des logements trop petits parce qu'ils sont souvent hébergés par des proches. L'immense majorité des Sévriens en attente de logement ont des revenus inférieurs à 2 000 euros par mois. Ces personnes sont donc éligibles aux programmes PLAI ou PLUS, c'est-à-dire aux logements sociaux réservés aux plus bas revenus. Pourtant, comme la plupart des opérations de construction de logements réalisées dans le passé à Sèvres, celle qui concernait une garantie d'emprunt à l'ordre du jour ne comporte pas de PLAI. Le nombre de demandes de Sévriens témoigne d'un déficit de la commune en logements sociaux. Madame Candelier pense que le PLU adopté par la majorité municipale bride la production de logements en général à Sèvres et en particulier celle de petits collectifs qui pourraient reloger davantage de personnes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï s'associe aux remarques de Madame Candelier et de Monsieur Durdux. Elle rappelle le rôle primordial du CCAS dans une commune. C'est une structure de proximité, ce qui en fait sa force et son efficacité. Madame de Longevialle-Moulaï salue le travail réalisé par les collaborateurs qui interviennent sur des sujets très variés dans le cadre d'une législation et d'une réglementation en constante évolution. Elle précise que le CCAS n'est pas réservé aux personnes en très grande difficulté et aux plus démunis et qu'il ne consiste pas seulement à distribuer des aides financières.

Madame de Longevialle-Moulaï juge important de souligner que le CCAS ne fait pas de l'assistantat. Il procure de nombreuses aides, par exemple pour constituer un dossier de handicap ou en faveur des seniors ou des jeunes. Chaque Sévrien peut avoir à recourir aux services du CCAS au cours de sa vie ou en profite sans le savoir.

L'aide sociale facultative du CCAS est complétée par l'action des associations et de leurs bénévoles qui accomplissent des missions indispensables, telles que l'aide à la famille ou aux malades. Ces associations nécessitent un soutien financier et pratique.

Madame de Longevialle-Moulaï relève l'importance du service du petit bus avec 125 trajets supplémentaires. Elle regrette la diminution programmée de ses circuits pour 2017 pour une économie de 6 000 k€, alors qu'il répond à une demande importante et qu'il crée du lien social.

Monsieur Delacour note que, selon le rapport, des bilans concernant l'activité des associations ne seraient pas transmis. Il demande si certains d'entre eux concernent des associations ayant signé des conventions d'objectif avec la Ville.

Monsieur le Maire explique que les conventions d'objectif concernent des associations bénéficiant de plus de 23 000 euros annuels de subventions municipales, qui sont peu nombreuses dans le domaine social. Celles-ci rendent compte à la Ville de façon annuelle.

Monsieur le Maire s'associe aux félicitations qui ont été émises. Il mentionne également l'espace senior ouvert à l'Hôtel de Ville, qui est de plus en plus fréquenté et qui fait preuve d'efficacité et de capacité d'écoute. Ce service complète le CCAS et est bénéfique pour la population. Monsieur le Maire ajoute que Madame Parpex veille à l'excellente coopération entre les services de la Ville et les associations sociales, notamment par la mise en place d'une réunion par trimestre. La Ville porte une écoute attentive aux besoins des associations locales.

Monsieur le Maire concède à Monsieur Durdux qu'un danger est possible, s'agissant d'une baisse des subventions départementales, mais il indique que les dotations du Département baissent tout comme celles de la Ville. Il constate cependant que le Département a signé sans hésiter la mise en place du service senior de coordination gérontologique, de même que la poursuite de ses aides dans les crèches notamment.

Monsieur le Maire rappelle que la Maison de la colline est une compétence d'Etat, lequel finance normalement les centres d'hébergement. Le danger de retrait éventuel du Département ou de l'Etat via la DRIL est réel. Dans un tel cas, il faudra selon lui se demander si la petite ville de Sèvres de 25 000 habitants a vocation à suppléer l'Etat. La compétence municipale ne porte pas sur les

centres d'hébergement. En revanche, la Ville s'honore d'être attentive aux personnes les plus fragiles. Elle contribue donc chaque année au bon fonctionnement de la Maison de la colline, puisque l'Etat est incapable d'en financer la totalité du budget nécessaire.

Avec 89 relogements pour 902 demandes, Monsieur le Maire estime que peu de mobilité existe dans le logement social face au stock de logements. Il pense que la réflexion doit être menée au niveau national. Il évoque la mise en place dans le passé d'un dispositif concernant les surloyers. Certaines personnes occupent des logements sociaux alors qu'elles ne le devraient pas et à la place d'autres personnes en attente. Selon Monsieur le Maire, la protection systématique du locataire par rapport au propriétaire peut être revue en matière de logement social. De même, chaque ville ne dispose pas du même stock de types de logements. Une jeune famille occupant un petit logement doit pouvoir se déplacer vers un habitat plus grand si des enfants arrivent, et ainsi libérer de la place. Il s'agit donc de veiller à la variété des logements offerts à la population dans les programmes proposés par les promoteurs ou par les offices publics.

Concernant le stock existant de logements sociaux sur la ville, Sèvres s'honore d'un effort particulier. Elle compte plus de 24 % de logements sociaux et tend vers 25 % à la fin du mandat, comme le prévoit la loi. Monsieur le Maire précise cependant qu'il trouverait excessif de demander à un tissu urbain d'accueillir plus d'un logement sur quatre en matière sociale. Il ajoute que chaque ville doit contribuer à la construction de logement social.

Monsieur le Maire réfute le fait que le PLU bride la construction de logements, y compris de logements sociaux. Le PLU devait être conforme à des documents supérieurs tels que le SDRIF (Schéma de développement de la Région Île-de-France) imposant à la Ville un objectif de population de 10 % supplémentaire d'ici 2025. Selon Monsieur le Maire, la validation du PLU par le préfet signifie que la capacité d'augmentation du logement sur la ville et du logement social est préservée.

S'agissant du transport des personnes handicapées, Monsieur le Maire dit impossible de connaître le prix et l'éventuelle diminution de circuits puisque le marché correspondant est en cours de rédaction. Celui-ci sera renouvelé cette année. Monsieur le Maire propose de faire un point sur les résultats de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Lilly.

Madame Lilly souligne le fait que le nombre de relogements est supérieur cette année par rapport aux années précédentes (89 contre 50 habituellement). Un travail approfondi a en effet permis de proposer des logements vacants de 3 ou 4 pièces à des personnes pouvant libérer leur logement plus petit en faveur d'autres demandeurs. Grâce à de bonnes relations nouées avec certains bailleurs, ceux-ci proposent également à la Ville des logements revenant en fin de droits. Madame Lilly rappelle que le programme des Pommerets a apporté quelques logements. En comparaison à des communes avoisinantes, elle relève d'assez bons résultats pour la Ville en matière de prévision et de programme. L'exigence par la commune de petits logements dans chaque construction privée est positive et assez compliquée à mettre en place auprès des bailleurs.

Concernant le petit bus, Madame de Longevialle-Moulaï affirme que le rapport cite en page 72 une diminution de l'amplitude horaire journalière, une suppression du service du lundi matin et une diminution de l'exploitation du service à 47 semaines par an, pour permettre une économie de 6 000 euros par an.

Monsieur le Maire répond qu'un nouvel appel d'offres sera lancé et à l'issue duquel le transport des personnes à mobilité réduite pourra être imaginé. Il précise que les propositions citées dans le rapport proviennent du prestataire, qui ne fait pas force d'obligation de service.

Monsieur le Maire propose de prendre acte du rapport social.

9°) Participation financière de la Ville de Sèvres au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2016.

Rapporteur : Madame LILLY

Madame Lilly explique qu'il s'agit d'un dispositif d'action sociale et d'insertion à destination des publics les plus fragiles. Celui-ci accorde dans les conditions définies par un règlement très strict des aides financières et des mesures d'accompagnement à toute personne ou famille résidant ou emménageant dans les Hauts-de-Seine. L'objectif est de favoriser l'accès et surtout le maintien dans un logement durable.

Madame Lilly rappelle que le Conseil municipal a reconduit dans le budget primitif de l'exercice 2016 le montant de la participation de la Ville au Fonds de Solidarité pour le Logement sur la base de 0,15 euro par habitant, soit 3 615 euros et un volet énergie à 1 115 euros, soit un total de 4 730,50 euros. La participation de la Ville à ce fonds est gérée par le Conseil départemental. Une aide a été accordée à 70 des 87 demandes pour un montant total de 23 069 euros. La Ville est donc gagnante puisqu'elle verse 4 700 euros et récupère 23 000 euros pour les Sévriens. Madame Lilly précise cependant que, depuis la reprise par le Conseil départemental de la totale gestion du fonds, la Ville peine à savoir quelles personnes ont bénéficié d'aides. Il est proposé d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10°) Petite enfance – Convention avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour la prise en charge des frais d'accueil en multiaccueil des enfants du personnel.

Rapporteur : Madame BOMPAIRE

Madame Bompaire signale qu'il s'agit d'établir une convention pour quatre ans avec l'AP-HP permettant de prendre en charge les frais d'accueil des enfants du personnel de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, dès lors qu'une place leur serait attribuée dans les structures municipales. Cette prise en charge se substitue à la participation familiale. La convention en question n'implique aucune réservation préalable de place. Les familles potentiellement concernées ne bénéficieraient d'aucune dérogation ni de priorité par rapport aux autres familles.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux souhaite rapporter des échanges tenus en commission des finances. La préoccupation de l'AP-HP concernant les conditions d'accueil des enfants de son personnel et sa demande de conventions aux municipalités pour accueillir ces enfants dans les crèches, tout comme la considération par la Ville de Sèvres de cette demande sont positives. Monsieur Durdux se demande néanmoins quelle serait la situation, si toutes les administrations et entreprises franciliennes souhaitaient la mise en place de telles conventions à toutes les communes de la région Île-de-France.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour partage la remarque de Monsieur Durdux, s'agissant de la mise en place de la relation d'un tiers payeur pour une prestation fournie par la Ville de Sèvres. Il précise que toutes les familles dont les employeurs ne sont pas des personnes publiques connaissent la même situation. Il trouve surprenante la mise en place d'une telle convention dans le seul but de permettre à un organisme public de payer à la place de la famille et d'offrir une prestation à celle-ci. Monsieur Delacour convient qu'il n'est pas question de refuser ou de se positionner sur ce point. Selon lui, il s'agit d'une complication inutile des règles administratives. Il trouve surprenant qu'un établissement public ayant décidé de subventionner de la garde d'enfants n'ait pas les moyens de le faire par un autre biais que par la signature de conventions. Il ajoute qu'il ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire répond que certains pays sont encore plus administratifs. Il considère que la France a un bon droit administratif et une bonne fonction publique. Il propose de passer au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention (M. DURDUX).
M. DELACOUR et Mme CANDELIER ne prennent pas part au vote.**

11°) Affaires financières et budgétaires – Régularisations de créances de la régie unique de Sèvres.

Rapporteur : Madame HERVÉ

Madame Hervé explique que ces régularisations de créances sont liées à des dépenses scolaires, périscolaires et de la petite enfance, suite à des erreurs ou à des frais de retard. Elles représentent de faibles montants concernant une cinquantaine de familles pour un total de 4 031,71 euros et pour les années 2015, 2016, 2014 et 2011. La dépense sera imputée sur la provision inscrite à ce titre au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose de mettre aux voix cette régularisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12°) Proposition de dénomination du rond-point des Bruyères.

Rapporteur : Monsieur HAAS

Monsieur Haas propose de dénommer le rond-point dit des bruyères « Rond-Point des Bruyères ».

Monsieur le Maire précise que la déchetterie aura ainsi une adresse postale. Il cède la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier ironise sur la créativité ayant conduit à cette dénomination.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï convient que la dénomination des rues ou carrefours est une compétence de la commune depuis les lois de décentralisation. Le carrefour des Bruyères aurait également pu être appelé Carrefour Douanier Rousseau en référence à l'artiste qui l'a peint. Elle ne sait pas si des riverains ou des écoliers ont été consultés pour le choix du nom, comme c'est parfois le cas dans certaines communes. Selon Madame de Longevialle-Moulaï, la dénomination Rond-point des Bruyères proposée et votée par la commune ne pose pas de souci en soi, mais de telles décisions sur des sujets concernant la vie des Sévriens pourraient faire l'objet de plus de démocratie participative.

Monsieur le Maire explique que le syndicat gestionnaire de la déchetterie a saisi le Conseil municipal en août pour obtenir une adresse. A l'issue de réunions, il a été décidé d'officialiser le nom du Rond-point des Bruyères. Monsieur le Maire retient l'idée d'envisager une démarche différente lors de la dénomination d'espaces publics. Il propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13°) Affaires financières et budgétaires – Attribution de subventions pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE).

Rapporteur : Monsieur JIAUME

Monsieur Jiaume propose de subventionner l'acquisition de six vélos à assistance électrique, portant à 26 le nombre de VAE subventionnés depuis début 2016. Il rappelle que l'aide de l'assemblée municipale vise à compléter la subvention déjà attribuée par Grand Paris Seine Ouest d'un montant de 200 euros indépendamment du prix du vélo. La subvention est ouverte à tout foyer sévrien répondant aux critères d'attribution de la subvention de GPSO. L'aide de GPSO s'adresse aux habitants ayant leur résidence principale sur le territoire de GPSO et peut représenter 25 % du coût d'achat TTC d'un VAE neuf plafonné à 300 euros TTC. Le total des subventions à verser s'élève donc à 1 200 euros TTC.

Monsieur Jiaume ajoute que le Conseil territorial réuni la veille à Boulogne-Billancourt a décidé de ramener la subvention de 300 euros à 200 euros TTC et de la transformer en forfait. Des foyers ou personnes n'ayant pas les moyens d'acheter des vélos très chers pourront ainsi obtenir plus facilement la totalité de la subvention. Par exemple, à l'achat d'un vélo de 700 euros correspondra une subvention totale de 400 euros, soit 200 euros de GPSO et 200 euros de Sèvres, au lieu de 25 % de la somme par GPSO et 200 euros par Sèvres précédemment.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï se félicite de l'amendement proposé par un conseiller de l'opposition. Elle considère la nouvelle règle plus juste que précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14°) Seniors – Approbation des tarifs des activités de loisirs pour l'année 2017.

Rapporteur : Madame PARPEX

Madame Parpex informe le Conseil municipal que, par l'espace seniors, la Ville organise les loisirs des seniors comprenant des sorties culturelles mensuelles, des séjours subventionnés ou non par la Ville et des séances d'aquagym. Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de ces loisirs. La rapporteuse propose d'appliquer les tarifs appliqués aux seniors sévriens pour les sorties suivant une liste détaillée pour l'année 2017, ainsi que le tarif de 27,70 euros par trimestre et par personne pour les séances d'aquagym à la piscine municipale, pour l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de Longevialle-Moulaï.

Madame de Longevialle-Moulaï précise que la hausse des tarifs a été expliquée lors de la commission des affaires sociales par la nécessité de faire désormais appel à un bus privé au lieu du bus communal. Elle demande confirmation de ce point.

Monsieur le Maire explique que les frais de transport n'étaient pas inclus dans le tarif proposé, indépendamment du mode de transport proposé. Ils s'élèvent en moyenne à 5 euros par trajet aller/retour. Il précise que le montant des sorties se situait l'année précédente dans une fourchette de tarif de 45 à 113 euros, et de 41 à 67 euros pour 2017.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire propose de mettre la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15°) Intercommunalité – Approbation des statuts de l'établissement territorial Grand Paris Seine Ouest

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Monsieur le Maire précise que l'établissement territorial existe depuis le 1^{er} janvier. Il propose un amendement suite à l'évolution de l'article 9 des statuts lors du Conseil territorial réuni la veille, concernant le soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs ayant une équipe féminine de très haut niveau en première ou deuxième division nationale. Il s'agit d'adopter les statuts modifiés et adoptés la veille, qui ont été déposés sur table.

Monsieur Durdux demande la différence apportée par l'amendement.

Monsieur le Maire cite la modification : « *y compris la saison sportive suivant la rétrogradation* ». Il explique que deux équipes féminines de division 1 pour Issy Paris Hand et de division 2 pour Football féminin d'Issy passée en division d'honneur conservent ainsi le maintien d'une subvention territoriale durant un an.

Monsieur le Maire propose de mettre la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 4 abstentions (M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAI, M. DELACOUR, Mme CANDELIER).

16°) Modification de la délibération du 30 juin 2016 relative à la fixation des modalités de mise à disposition de salles et d'équipements municipaux pour l'organisation de primaires politiques.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Monsieur le Maire évoque les primaires en cours ou à venir pour différents partis politiques. Dans la délibération du 30 juin approuvant des règles claires et fixes pour l'organisation des primaires, une salle a été omise. La délibération du jour vise donc à rajouter cette salle manquante à la liste proposée le 30 juin.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour remarque qu'il est important d'augmenter son compteur d'interventions durant la période intensément politique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17°) Sécurité routière – Convention avec les communes de Ville-d'Avray et de Chaville, relative à l'organisation de l'opération intercommunale « Sanction-Education ».

Rapporteur : Monsieur JIAUME

Monsieur Jiaume informe le Conseil que l'opération de sécurité routière intercommunale « Sanction-Education » s'est déroulée le 14 avril 2016 au centre culturel Le Colombier à Ville-d'Avray. Cette opération fondée sur le principe de l'alternative à la sanction pénale a été organisée avec l'accord du procureur de la République par le commissariat de police et les communes de Ville-d'Avray, Sèvres et Chaville qui composent la circonscription. Une opération du même type a eu lieu à Chaville en 2014 et à Sèvres l'année dernière. Le but de cette opération est d'obtenir un changement de comportement des conducteurs de véhicules motorisés par des moyens pratiques de sensibilisation et de formation.

Dans un premier temps, une campagne de verbalisation a été conduite durant une quinzaine de jours sur le territoire des trois communes à l'égard des conducteurs de véhicules motorisés à deux et quatre roues. Les contrôles ont principalement porté sur les dépassements de la vitesse autorisée et

les comportements dangereux tels que l'usage du téléphone portable au volant, le non-port de la ceinture de sécurité, le franchissement de lignes blanches ou de feux rouges. Monsieur Jiaume précise que les infractions les plus graves telles que la conduite en état d'ivresse ou les grands excès de vitesse n'entrent pas dans le dispositif.

Au moment de la verbalisation, il est proposé aux contrevenants de participer à un stage de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents de la route. Cette participation repose sur le volontariat et la gratuité. Elle entraîne le classement sans suite de la contravention par le procureur de la République ainsi que l'extinction de toute poursuite judiciaire ou administrative. Le contrevenant ne doit pas payer la contravention et préserve donc ses points sur son permis de conduire, en fonction de la gravité de l'infraction.

Dans un second temps, durant une demi-journée, les conducteurs concernés ont participé à différents ateliers au Colombier à Ville-d'Avray, qui étaient présentés par des institutionnels, associations et partenaires privés spécialisés en matière de sécurité routière. Les thèmes abordés étaient notamment la vitesse, la somnolence au volant et l'accidentologie. La police nationale a mis à disposition des simulateurs de conduite. Les contrevenants ont également participé à une formation aux premiers secours dispensée par la Croix-Rouge.

Pendant la campagne de verbalisation préalable, 60 contrevenants ont été verbalisés, dont 14 Sévriens, 12 Chavillois, 5 Dagovériens et 29 personnes domiciliées en dehors de la circonscription de police, soit 52 personnes. Les moyens en personnel et en matériel nécessaires au bon déroulement de cette journée ont été mis à disposition par la commune de Ville-d'Avray. Les agents des services du contrôle du stationnement des trois communes, avec la police nationale, accueillaient et guidaient les groupes au travers des différents ateliers. Les dépenses concernant la Croix-Rouge française, l'association Sécurité sans frontière avec une conférence de Monsieur ASSAILLY, l'un des plus grands spécialistes en accidentologie, une conférence sur la somnolence du Docteur SALVA de l'hôpital de Garches ainsi que certains frais annexes seront réparties à parts égales entre les trois villes, soit une somme totale de 1 263,59 euros TTC.

Le projet de convention tripartite proposé par la commune de Ville-d'Avray est joint au rapport de présentation. Il définit les conditions de remboursement des dépenses qu'elle a engagées pour le compte des deux autres villes. Il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention tripartite et d'autoriser le maire à la signer.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18°) Approbation d'une convention avec Grand Paris Seine Ouest (GPSO) pour la finalisation, la mise en maquette et l'impression des articles consacrés à GPSO dans le journal municipal.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

Monsieur Hubert explique qu'il s'agit d'approuver une convention réglant les modalités entre GPSO et la Ville pour l'insertion d'articles relatifs à l'établissement public territorial dans le journal municipal Le Sévrien. Dans la limite de cinq parutions annuelles, le coût de la finalisation, de la mise en maquette et de l'impression des articles consacrés à GPSO dans Le Sévrien est fixé à 800 euros par parution, soit 4 000 euros par an.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Delacour.

Monsieur Delacour note que la convention jointe au dossier cite un prix unitaire de 800 euros par cinq publications. Il est surpris qu'aucun ajustement du montant total en cas de publications supplémentaires n'apparaisse, dans la mesure où le nombre de publications détermine la charge de mise en page supportée par la commune. Il interroge sur le nombre effectif de parutions au cours des douze derniers mois et sur le coût encouru par la commune pour ces parutions, en heures ou jours de travail interne ou en prestations externes.

Monsieur Hubert explique que dix numéros du Sévrien paraissent sur douze mois. Les coûts d'impression se comptent à la page et les coûts de fabrication diffèrent selon la page. Monsieur Hubert estime que le travail nécessaire pour déterminer précisément le prix de chaque page serait inutile, compliqué et chronophage. Les budgets annuels de recettes et de dépenses du Sévrien sont connus et peuvent être répartis sur dix numéros.

Monsieur le Maire signale que les publicités insérées dans le Sévrien paient l'impression de celui-ci. Le coût net pour la Ville est nul. En l'absence d'autres interventions, il met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19°) Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur Detolle signale que cette délibération autorise l'actualisation des emplois actuels pour satisfaire aux promotions et remplacements de certaines catégories de personnels listées dans ladite délibération.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20°) Compte rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame HERVÉ

Madame Hervé évoque des actions variées concernant le cimetière, les véhicules, des vacances ou prêts de locaux.

Madame Candelier souhaite d'abord savoir qui, de Sèvres ou de Guyancourt, a prêté des œuvres à l'autre ville, et quelles œuvres, suite à la décision 2016-019. Ensuite, elle note que le compte rendu de délégation au maire comporte souvent une désignation de cabinets d'avocats pour divers contentieux, et notamment le cabinet Peyrical & Sabattier Associés. Elle demande si un bilan annuel du coût pour la Ville des différentes procédures et de leur répartition par cabinets d'avocats peut être réalisé pour fin 2016.

Madame Hervé répond d'abord que Sèvres a prêté une Marianne à la ville de Guyancourt. Ensuite, concernant les frais d'avocats, une réponse sera fournie à Madame Candelier après réflexion.

Monsieur le Maire prend acte de la communication.

Monsieur le Maire indique que deux questions ont été posées. Il passe la parole au groupe des élus socialistes.

Monsieur Durdux donne lecture de sa question.

« Monsieur le Maire,

Un permis de construire a été accordé le 5 juillet dernier au bénéfice de Bouygues Immobilier pour la construction d'un ensemble immobilier de 35 logements et 43 parkings en sous-sol au 32 rue Ernest Renan. Des recours ont été déposés par des riverains à l'encontre de ce permis de construire.

Ce programme permettra de densifier ce quartier à proximité de la gare. Au vu des dossiers, pensez-vous qu'il y ait un risque que ce permis soit annulé, et quelle est la date à laquelle il devrait être statué sur ces recours ?

Nous vous remercions de votre réponse. »

Monsieur Villemur répond que ce permis a fait l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif. La Ville a été saisie de sept recours gracieux des riverains de la rue Ernest Renan, des Rossignols et de l'Hermitage. Selon lui, il est impossible de détailler ces recours en séance publique. La Ville prépare ses réponses aux recours gracieux, pour les rendre dans un délai de deux mois depuis début septembre. Les requérants pourront ensuite éventuellement saisir le tribunal administratif dans un délai de deux mois. Les procédures auprès du tribunal administratif peuvent durer deux ans, durant lesquels la durée limitée de validité du permis est suspendue, mais le permis peut être mis en œuvre à tout moment. Le délai de livraison fixé lors de la délivrance du permis de construire était mars 2019.

Monsieur Villemur précise que les critiques motivant les recours concernent en particulier des nuisances sonores, des pertes de jouissance, des problèmes de circulation liés à l'ajout d'une quarantaine de voitures dans la rue Ernest Renan ou des problèmes de parking. Il juge impossible à ce jour de se prononcer sur la validité des recours et ajoute que les recours concernant des problèmes de jouissance aboutissent rarement. Il ajoute que Bouygues a commencé à sonder le terrain dans le cadre de recherches archéologiques et à le nettoyer.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Villemur et cède la parole à Madame Candelier pour la question du groupe Europe Ecologie les Verts.

Madame Candelier s'étonne que la question orale n'ait pas été distribuée comme à l'habitude. Elle donne lecture de sa question.

« Monsieur le Maire,

Ma question porte sur l'utilisation d'internet par la ville.

Tout d'abord, nous avons vu apparaître sur le site de Sèvres de petites vidéos de promotion des réalisations municipales. Si ces vidéos sont en soi sympathiques, il n'en demeure pas moins que se pose la question du droit à l'image des habitants qui y sont filmés. Prenons l'exemple de la vidéo sur la balade urbaine : on y entend plusieurs citoyens s'y exprimer et, y ayant participé, je ne me souviens pas que le preneur d'image ait fait une quelconque demande d'autorisation pour que ces propos soient diffusés sur un support internet ou autre.

Second problème posé par ces vidéos : votre apparition en tant que maire de Sèvres. La jurisprudence vous impose de laisser un espace d'expression aux élus/es d'opposition sur tous les supports que vous utilisez pour vanter les réalisations municipales, que ce soit le bulletin municipal ou une publication internet. Dans le cas des vidéos publiées sur le site de la ville, l'opposition doit y figurer également et pouvoir s'y exprimer. Comment comptez-vous mettre en œuvre à la fois le droit à l'image et le droit d'expression des élus/es ? » Madame Candelier précise qu'elle ne parle pas du droit à l'image des élus parce qu'il est défini de façon différente par la jurisprudence et reprend sa lecture.

« Autre sujet : la page Facebook de la commune. Là encore, quelle est la possibilité pour l'opposition d'y figurer ?

Je suis inquiète du manque de sérieux de la modération de cette page. En une de la page, figure un commentaire particulièrement déplacé sur la présence de SDF à Sèvres. L'internaute les traite comme des nuisances et non comme des êtres humains.

La modération de la ville (mais qui se cache derrière cette modération ?) lui apporte comme unique réponse la demande de rondes de police renforcée. Pour ma part, ce n'est pas à la police, mais bien aux services sociaux de s'emparer de la question. La réponse de la ville n'est pas digne des valeurs républicaines. Je vous remercie de bien vouloir informer le Conseil sur les mesures que vous comptez prendre pour éviter de tels dérapages et pour permettre à l'opposition de s'exprimer sur la page Facebook. »

Madame Candelier lit le commentaire présent sur la page Facebook officielle de la Ville de Sèvres depuis le 26 août.

« Bonjour, Monsieur le Maire,

Depuis bientôt plus de 3 mois, il y a 3 ou 4 SDF qui traînent devant le magasin LIDL et qui dorment sous la halle du SEL...

Je suis venu et j'ai appelé en mairie déjà deux ou trois fois, afin de trouver une solution et je suis resté sans réponse. Ces messieurs passent leurs journées devant le magasin Lidl à harceler les citoyens pour récupérer 2 ou 3 euros, mais ce qui est le plus dramatique, c'est qu'ils urinent dans le petit passage entre le magasin Lidl et le restaurant japonais laissant une odeur nauséabonde désagréable. Il y a un mois, j'ai été obligé d'intervenir parce qu'un des individus uriner devant une maman et sa petite fille. Et quand ils sont à faire la manche devant le magasin Lidl, ils crachent à terre et laissent leurs détritiques de bières et de vin à même le sol. Je vous laisse imaginer l'odeur avec la chaleur qu'il fait en ce moment. Et tous les soirs, c'est le même scénario entre 20h et minuit dans le square de Madame de Pompadour, ils parlent fort et hurlent constamment.

Les habitants du 38 grande-rue résidence en haut du magasin Lidl, en ont plus que ras le bol.

Ma question est la suivante, Monsieur le Maire : quand est-ce que la mairie et la police vont faire quelque chose pour que cela cesse ?

Bien à vous »

Madame Candelier ajoute que l'internaute publie également deux photos. Elle donne lecture de la réponse de la Ville de Sèvres postée cinq minutes après le premier message :

« Monsieur, des rondes plusieurs fois par jour ont été demandées à la police nationale. »

Madame Candelier termine en lisant la réaction d'un Sévrien le 2 septembre :

« Invitez-les à prendre une soupe chez vous et discutez ! »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hubert.

Monsieur Hubert souhaite retracer le contexte et rappeler aux conseillers la réalité du contenu du site. Il rappelle que, depuis juin 2010, la Ville a présenté sur son site plus de 130 reportages vidéo de quelques minutes sur les événements se produisant à Sèvres. Compte tenu de l'intérêt suscité par ce support, la Ville essaie d'en diffuser régulièrement. 17 vidéos ont donc été diffusées depuis un an sur les journées du patrimoine, Gambetta, le jardin des Cent Gardes, les rencontres de l'imaginaire entre autres.

Monsieur Hubert concède que Monsieur le Maire, comme Madame Candelier, apparaît dans la vidéo consacrée à la balade en centre-ville avec la population à propos des réaménagements, où il répond à une interview durant 34 secondes. Parmi les 136 vidéos diffusées depuis 2010, Monsieur le Maire ou son prédécesseur y apparaissent 25 fois. Monsieur Hubert ne pense pas que le droit et les valeurs républicaines soient ainsi remis en cause.

Il ajoute que Madame Candelier bénéficie d'un espace sur le site internet réservé au droit de l'expression « élus n'appartenant pas à la majorité ». Bien que la loi de 2002 n'ait pas prévu l'expression de l'opposition sur les réseaux sociaux, la jurisprudence évolue sur ce sujet depuis un an et elle pourrait conduire les communes à prévoir un espace réservé à l'opposition sur Facebook. Les juristes attendent une confirmation de cette jurisprudence par une cour d'appel. Monsieur Hubert précise que la Ville attend cette décision de justice pour éventuellement modifier son règlement. Il ajoute que l'opposition peut cependant s'exprimer sur la page Facebook de la Ville. Le commentaire serait alors diffusé sur Facebook qui est un moyen d'échange interactif. Selon Monsieur Hubert, Madame Candelier aurait pu exprimer directement sa réprobation à l'internaute auteur du message.

Concernant les SDF de plus en plus présents à Sèvres, la mairie considère que la gestion de la Ville se fait dans la rue et au quotidien et non sur les réseaux sociaux. L'action de la Ville est humaine et responsable face à l'installation de SDF. Monsieur Hubert ajoute que les services de la Ville ont proposé aux deux personnes concernées une douche, un repas, un examen de leur situation avec des professionnels ainsi qu'un contrôle de santé dans le centre d'hébergement du CCAS et elles ont refusé le recours de la Ville.

Monsieur Hubert indique que la Ville doit assurer la salubrité et l'hygiène des lieux publics. Des détritiques en tout genre ont été laissés à l'approche du SEL ou jetés dans le jardin de la crèche de la Roseraie. Dans de tels cas, la Ville fait appel à la police et à des entreprises de nettoyage spécialisées. Compte tenu du travail réalisé, Monsieur Hubert considère déplacés les conseils et jugements de Madame Candelier sur la prétendue indignité de la Ville.

Concernant le droit à l'image, la Ville sollicite l'autorisation des personnes filmées. La balade urbaine visionnée n'appelait pas d'autorisation des participations au nom du droit à l'information, car il s'agissait d'un événement itinérant public d'actualité en extérieur. Monsieur Hubert précise que les personnes n'ayant pas souhaité être filmées dans ce reportage ne figurent pas dans la vidéo.

Monsieur le Maire souhaite une bonne fin de soirée à l'assemblée.

La séance est levée le 29 septembre 2016 à 22 heures 30.

Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2016.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line.

Grégoire de LA RONCIÈRE.